



REPUBLIQUE DU NIGER  
*Justice - Travail - Progrès*  
 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
 HAUT COMMISSARIAT A L'INITIATIVE SN



## Atelier de concertation sur le processus de mise en place du Fonds d'Investissement pour la Sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN)

Exposé sur les résultats de l'étude préalable sur les dispositifs de financement existants

(Mars 2014)

### Plan de la présentation

- Problématique du financement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle
- Objectifs, résultats attendus
- Méthodologie de l'étude
- Résultats du Diagnostic
  - Contexte national du financement agricole
  - Typologie des fonds répertoriés
  - Conclusion du diagnostic
- Propositions : Un dispositif de financement structuré en 3 facilités
- Perspectives: Présentation du processus inclusif pour concrétiser les options retenues

### 1. Problématique du financement de la SAN

- Les activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques continuent à occuper la majorité de la population et à constituer leur principale source de revenus
- Nonobstant cela, les performances du secteur reste en deçà des attentes des acteurs dut fait entre autre de l'insuffisance et de l'inadaptation des financements de certaines composantes
- Or, la croissance économique durable ne peut se réaliser efficacement que si les opportunités économiques en zones rurales sont améliorées
- Une des conditions essentielles est l'accès à des mécanismes de financement adaptés et durables
- Il en résulte alors la nécessité d'améliorer l'offre de services de proximité aux acteurs des principales filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques

### 1. Problématique du financement de la SAN (suite)

- Diverses initiatives publiques et privées de financement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont soutenues par les PTF
- Ces initiatives sont cependant peu articulées les unes aux autres
- Des mécanismes de coordination et de concertation pouvant assurer leur mise en cohérence, développer des complémentarité et des synergies et favoriser ainsi leur extension/mise à échelle sont cependant inexistantes
- D'où la justification de la présente étude

## 2. Objectifs et résultats attendus de l'étude

- Objectifs
  - inventorier l'ensemble des fonds publics et privés existants en appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et en faire une typologie
  - faire une analyse comparative de ces fonds en mettant l'accent sur les forces/succès, les contraintes/difficultés, les modalités d'accès, les mécanismes de renouvellement/reconstitution, les GAP à couvrir, etc.
  - faire des propositions concrètes pour assurer un passage à l'échelle des interventions, améliorer la mise en œuvre et l'efficacité des fonds existants
- Résultats
  - une présentation descriptive et détaillée de chaque dispositif financier
  - une analyse des points forts et des points faibles des différents dispositifs en place ;
  - des propositions stratégiques et opérationnelles pour améliorer durablement les mécanismes de financement des interventions en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle

## 3. Méthodologie

- Mission de cadrage de l'étude avec le Haut Commissariat à l'Initiative 3N
- Exploitation de la documentation
- Entretiens individuels ou des focus groupes avec les acteurs clés au niveau national et en région
- Analyse des informations recueillies
- Restitution des premiers résultats à l'équipe opérationnelle du HC3N
- Organisation du présent atelier pour partager et approfondir les premières conclusions et orientations

## 4. Résultats du diagnostic

### 4.1. Contexte national du financement de la SAN

- Des tentatives récentes d'harmoniser les mécanismes et les procédures de financement sont observées à divers niveaux :
  - Processus d'actualisation de la stratégie de micro-finance (SNMF) élaborée en 2001 et adoptée en 2004, évolution en une Stratégie Nationale de Finance Inclusive (SNFI)
  - Création de l'Agence de Régulation du Secteur de la micro-finance (ARSM) en 2010
  - Adoption de la Loi sur les systèmes financiers décentralisés en 2010
  - Redynamisation de l'Association Professionnelle des Systèmes de Financement Décentralisé (AP/SFD)
  - Création de la Banque Agricole (BAGRI) en 2011
  - Début d'opérationnalisation de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT)
  - Mise en place de fonds régionaux et élaboration des Codes de financement universels, dans une perspective d'approche programme

#### 4.1. Contexte national du financement de la SAN (suite)

- Malgré ces multiples initiatives, les producteurs expriment une forte insatisfaction par rapport aux réponses apportées en quantité et qualité à leur demande de financement
- Au niveau des dispositifs mis en place, plusieurs contraintes subsistent :
  - la BAGRI ne remplit pas encore les conditions devant lui permettre de fonctionner comme une banque agricole à savoir la dotation des trois fonds :
    - le fonds de garantie
    - le fonds de calamités et
    - le fonds de bonification
  - Créée depuis 2008, l'ANFICT n'est toujours pas intégralement opérationnelle
  - Les fonds régionaux et codes de financement sont souvent restés spécifiques à un intervenant; la mise à échelle ne s'opère pas, par manque de coordination étatique.

#### 4.1. Contexte national du financement de la SAN (fin)

- Les efforts entrepris par les acteurs, bien que incomplets, traduisent leur volonté de contribuer au développement d'une politique sectorielle de financement cohérente et durable
- Ces dynamiques interpellent le HC3N qui doit se positionner parmi les concepteurs et les garants de la mise en œuvre d'une telle politique
- La nécessité de connaître les catégories de fonds existants et d'examiner la meilleure manière de les rendre accessibles aux acteurs pour soutenir la mise en œuvre de l'I3N

#### 4.2. Typologie des fonds répertoriés

- Les fonds répertoriés au cours de l'étude peuvent être classés en 6 types en fonction de leur statut :
  - les fonds institutionnels dont l'existence est formalisée par des textes comme la Loi de finances, Décrets et arrêté
  - les fonds de programmes et projets non institutionnalisés
  - les fonds « privés » à vocation commerciales des institutions financières
  - les fonds constitués par les acteurs socioprofessionnels eux-mêmes
  - les fonds de l'ANFICT
  - les fonds des institutions sous régionales
- Une autre catégorisation basée sur les mécanismes de mobilisation permet de distinguer 3 groupes :
  - les fonds de l'approche programme;
  - les fonds de l'approche projet;
  - les fonds des institutions financières

#### 4.2. Fonds répertoriés (suite)

- Les fonds existants et leurs modes opératoires n'ont pas permis d'atteindre des rythmes d'évolution suffisants pour atteindre les objectifs fixés par le l'I3N, avec comme causes:
  - Du coté des intervenants :
    - les procédures et les conditions sont complexes pour les cibles
    - les investissements réalisés n'assurent encore pas la couverture équilibrée du territoire et des domaines d'activités des populations
    - des interventions sans coordination et sans mise en synergie
  - Du coté des bénéficiaires potentiels :
    - faible capacité de planification, de programmation et d'exécution des budgets
    - faible capacité d'élaboration de dossiers de projets éligibles aux fonds existants
    - faible maîtrise des procédures d'accès et de gestion
    - difficultés/incapacités de donner les garanties exigées
    - faibles niveaux de productivité et caractère aléatoire de leur production

#### 4.2. Conclusions du diagnostic: opportunités et contraintes

- Les opportunités :
  - La volonté des partenaires de soutenir l'I3N se concrétisant par la mise en œuvre de nombreux projets et programmes
  - L'entrée par les communes privilégiée par les intervenants dans le souci d'abonder dans la décentralisation
  - L'amélioration de l'environnement institutionnel du secteur financier (création de la BAGRI, de l'ANFICT)
  - L'apprentissage des structures bénéficiaires en matière de maîtrise d'ouvrage (à travers les expériences des fonds existants)
- Les contraintes :
  - Concentration des interventions dans certaines communes entraînant des déséquilibres
  - Manque de coordination et de mise en cohérence des interventions
  - Lenteur dans la mise en œuvre des décisions prises: cas de la BAGRI et de l'ANFICT
  - Faible mobilisation des ressources existantes/annoncées (taux de consommation faibles, nombreuses demandes de financement des acteurs insatisfaites faute de ressources...)

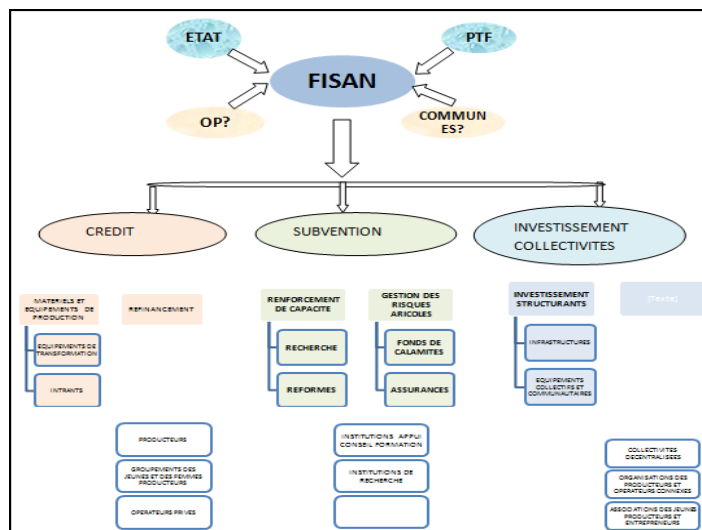
### 5. Propositions : Un dispositif de financement structuré en 3 facilités

#### 5.1. Pertinence du FISAN

- Deux attitudes des acteurs rencontrés qui se traduisent par les formules suivantes:
  - « un fonds de plus, pour quoi faire et qui va payer? »
  - « un fonds pour contribuer à renforcer, organiser l'existant, oui mais il faut que l'Etat assure le leadership ? ».
- C'est quoi le FISAN ?
  - le FISAN (Fonds d'Investissement pour la SAN) est un Fonds dont la création est prévue dans la stratégie de l'I3N
  - le FISAN est un des leviers du HC3N pour accomplir sa mission de coordination, d'impulsion et de réformes
  - le FISAN doit être complémentaire aux dynamiques positives existantes et avoir une valeur ajoutée par rapport à celles-ci

#### 5.2. Les piliers du FISAN

- Composante 1: Mettre en place un volet crédit géré par la BAGRI
- Composante 2 : Appuyer l'ANFICT dans son rôle d'instrument de l'Etat pour le financement d'investissements structurants
- Composante 3 : Mettre en place un guichet de subventions des populations vulnérables, de la recherche d'accompagnement, de l'appui conseil, des études et analyses prospectives



### 5.3. Principes de fonctionnement du FIAN

- Une stratégie nationale de financement de la SAN doit être affichée
- Les populations doivent être représentées dans les instances de décisions à divers niveaux
- Le leadership de l'Etat doit être affirmé
- Les règles de bonne gouvernance doivent être de mise
- Le renforcement de tous les acteurs doit être assuré

### 5.4. Conditions et préalables

- Négocier avec l'Etat et les parties prenantes de l'13N l'alimentation, les orientations stratégiques du fonds et son fonctionnement
- Convaincre l'Etat de la nécessité de prendre le leadership du FIAN et d'en faire un véritable fond public stratégique essentiellement alimenté par des ressources publiques
- Capitaliser les bonnes pratiques et tirer des leçons des expériences sous régionales en la matière

## 6. Perspectives

**Mise en place d'un processus inclusif pour  
concrétiser les options retenues**

- Etape 1 : Informer les structures ciblées sur le processus
- Etape 2 : Organiser un atelier de restitution des résultats de l'étude sur les fonds existants
- Etape 3 : Mettre en place des mécanismes de dialogue multi-acteurs
- Etape 4 : Compléter les connaissances et les informations sur les mécanismes de financement
- Etape 4 : Finaliser la stratégie concernant la mise en place du FISAN sur la base des études spécifiques
- Etape 5 : Atelier de validation
- Etape 6 : Mise en oeuvre

Merci de votre attention